



Mensualisation de la demi-pension

publié le 24/09/2024

Descriptif :

Vous avez la possibilité de régler la demi-pension en 10 mensualités en remplissant le document joint et en le retournant à la gestionnaire.



Collège Marcel Pagnol
1, rue de la D.D. 10
77100 Tonnay-Boutonne
04 43 22 29
coll.marcel.pagnol@ac-poitiers.fr

ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Demande d'échéancier mensuel

Dossier suivi par la Gestionnaire
☎ : 05.46.33.62.73. @ : int.0170082x@ac-poitiers.fr

Merci de compléter ce document, d'en faire une copie et de le retourner à la gestionnaire

Nom et prénom du responsable : Tél.
Nom et prénom de l'Élève :
Classe :

Boursier ☐ Oui ☐ Non

Trimestre 1 : septembre à décembre	178.75 €
Trimestre 2 : janvier à mars	133.25 €
Trimestre 3 : avril à juillet	143.00 €
Bourses à déduire	0.00 €
Montant total dû	458.00 €

Cocher la mention souhaitée :

☐ Par chèque (à l'ordre du Collège Marcel Pagnol)
☐ Par virement : **préciser le nom et prénom de l'Élève et sa classe sur le libellé du virement**
Si vous choisissez le virement automatique, merci de transmettre à l'Adjointe-Gestionnaire le justificatif d'autorisation de la Banque
IBAN du collège Marcel Pagnol : FR76 1007 1170 0000 0010 0255 682 BIC : TRPUFRP1
☐ En espèces à la caisse auprès de l'Adjointe-Gestionnaire ou de l'Agence Comptable du Lycée Audouin Dubreuil.

	Date à préciser par la famille	Montant	Date de l'encaissement Ne pas remplir
Versement N° 1		46.00 €	
Versement N° 2		46.00 €	
Versement N° 3		46.00 €	
Versement N° 4		46.00 €	
Versement N° 5		46.00 €	
Versement N° 6		46.00 €	
Versement N° 7		46.00 €	
Versement N° 8		46.00 €	
Versement N° 9		46.00 €	
Dernier versement de régularisation. Sera défini par la gestionnaire			

La famille s'engage à respecter les dates d'échéances mentionnées ci-dessus. Dans le cas contraire, l'Agence Comptable se verrait contrainte de mettre fin au règlement fractionné et de recourir au recouvrement contentieux par voie d'huissier.

Merci de recopier à la main la mention suivante « Je m'engage à respecter l'échéancier ci-dessus. »

Fait à Tonnay-Boutonne, le
Le responsable financier de l'Élève, (signature)

L'Agent Comptable, Olivier Belvéze
et par délégation, l'Adjointe-Gestionnaire,